



**CENTRE
QUÉBÉCOIS
DE PNL**

*Révéléateur
de potentiels*

Lorsque j'aurai obtenu mon diplôme de Coach professionnel certifié au CQPNL...quelle sera la prochaine étape?

Lorsque nos étudiants obtiennent leur diplôme de *Coach professionnel certifié*, ils ont la légitimité pour pratiquer comme coach professionnel au Québec, au Canada et à l'international. Pour les personnes qui souhaitent exercer comme Coach personnel au Québec, il est utile de devenir membre d'une association pour pouvoir fournir des reçus pour assurance à leurs clients. Il est également pertinent, en tant que diplômé en coaching PNL, de devenir membre de la SICPNL (Société Internationale des Coachs en PNL). Cela permet d'apparaître dans leur répertoire de coachs et de confirmer ainsi sa crédibilité et sa visibilité comme coach. La SICPNL est l'association que nous valorisons particulièrement, car elle représente avec qualité les coachs certifiés en PNL.

Concernant l'accréditation individuelle (niveaux ACC, PCC ou MCC) proposée par ICF (International Coach Federation), **elle n'est pas indispensable pour exercer comme coach professionnel.**

Les personnes intéressées à obtenir leur accréditation individuelle auprès d'ICF, après leur formation, doivent postuler pour : réaliser des heures de mentorats, transmettre un registre de coaching et passer un examen en ligne.

Étant donné que l'accréditation individuelle d'ICF est ouverte à tous et ne présuppose pas d'avoir étudié dans une école de formation reconnue par ICF, nous avons pris la décision en septembre 2023 de ne pas renouveler l'approbation de notre programme auprès d'ICF. Dorénavant, les coachs formés au CQPNL qui souhaitent faire la demande d'accréditation individuelle auprès d'ICF peuvent simplement emprunter la « voie du portfolio » (*portfolio path*). Vous trouverez les informations concernant les étapes à suivre à l'adresse suivante:

<https://coachingfederation.org/credentials-and-standards/training-requirements#>

(vous pouvez faire traduire la page en français en bas à droite).

Il nous fera plaisir de vous transmettre une lettre du CQPNL pour faciliter la soumission de votre demande.

Votre diplôme de *Coach professionnel certifié* obtenu au CQPNL est suffisant en soi pour exercer comme coach au Québec, au Canada et à l'international. Le stage de supervision de 15 journées réalisé pendant le parcours de Coach au CQPNL vous prépare pleinement pour accompagner vos clients.

La réputation du CQPNL et de son parcours de PNL et de coaching, fruit de ses 40 années d'existence, et la valeur de son diplôme sur le marché du coaching, vous donne la crédibilité et la distinction pour être choisi comme coach.

Nous vous souhaitons la plus belle des réussites comme *coach certifié par le CQPNL*.

Guillaume Leroutier

Directeur du CQPNL